Image not found or type unknown

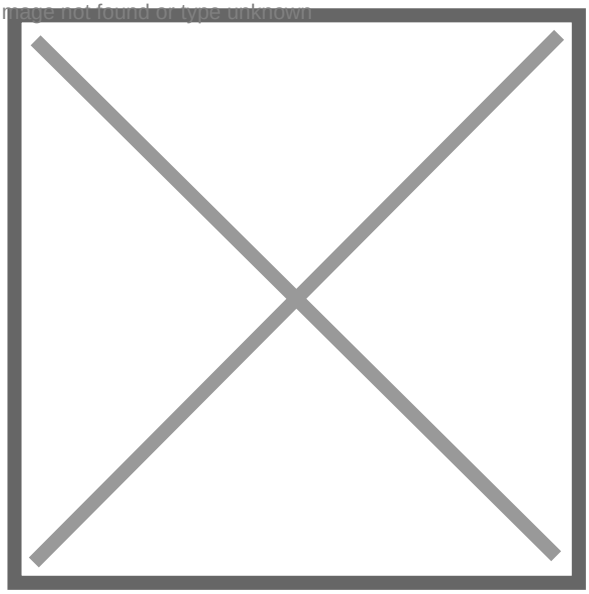

Porter plainte à mon père pour non assistance à personne en dange

Par **styvek**, le **08/07/2008** à **21:42**

Bonjour,

En octobre 2007,je décide de poursuivre mes études au Cameroun,mon père me demande de venir avec mes deux garçons 8 et 6 ans,me rassurant qu'il m'enverra mensuellement de quoi vivre à l'étranger;En Janvier 2008 il arrête tout(situation habituelle)et c'est ma mère qui prend le relai avec sa petite pension de retraitée.Je suis sur endetté,même la préparation aux examens de fin d'année a été un calvaire.
Mes parents sont séparés depuis 1990 mais cohabite dans le terrain familial.Ce qui fait le plus mal c'est que ils ont construits ensemble un immeuble de R+3 d'une valeur de 1milliard Fcfa(2 millions d'euros) que mon père laisse en état de délabrement ,sans locataires,sans entretien tout simplement par jalousie et rancœur ou mauvaise foi ,voire incapacité à pouvoir bien gérer ce patrimoine.
Nous sommes 2 garçons Éric 36ans et moi 29 ans,trois filles(dont deux en mariage) tous abasourdis et exaspérés de son comportement récurrent.Ma mère est laxiste ou passive.
Ce que je souhaite c'est que le vieux soit déchu de son autorité de père pour que nous puissions redresser et commencer à gérer notre héritage de demain ,ou du moins la part qu'il nous avait donné: un appartement dont je touchais déjà le loyer avant mon départ à l'étranger;mais interrompu toujours sans raison valable.
Bref,quelque fois en Afrique les parents sentent que les enfants pouvant rivaliser avec leur autorité sont souvent brimé ou abandonné.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils quant à la procédure à engager.

Styve NTOUTOUME.

Par **Tisuisse**, le **09/07/2008** à **08:36**

Si votre affaire se passe au Cameroun, comme je le suppose, c'est le droit camerounais qui s'applique et, là, ce n'est plus de la compétence du droit français. J'ignore les dispositions du droit camerounais.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés